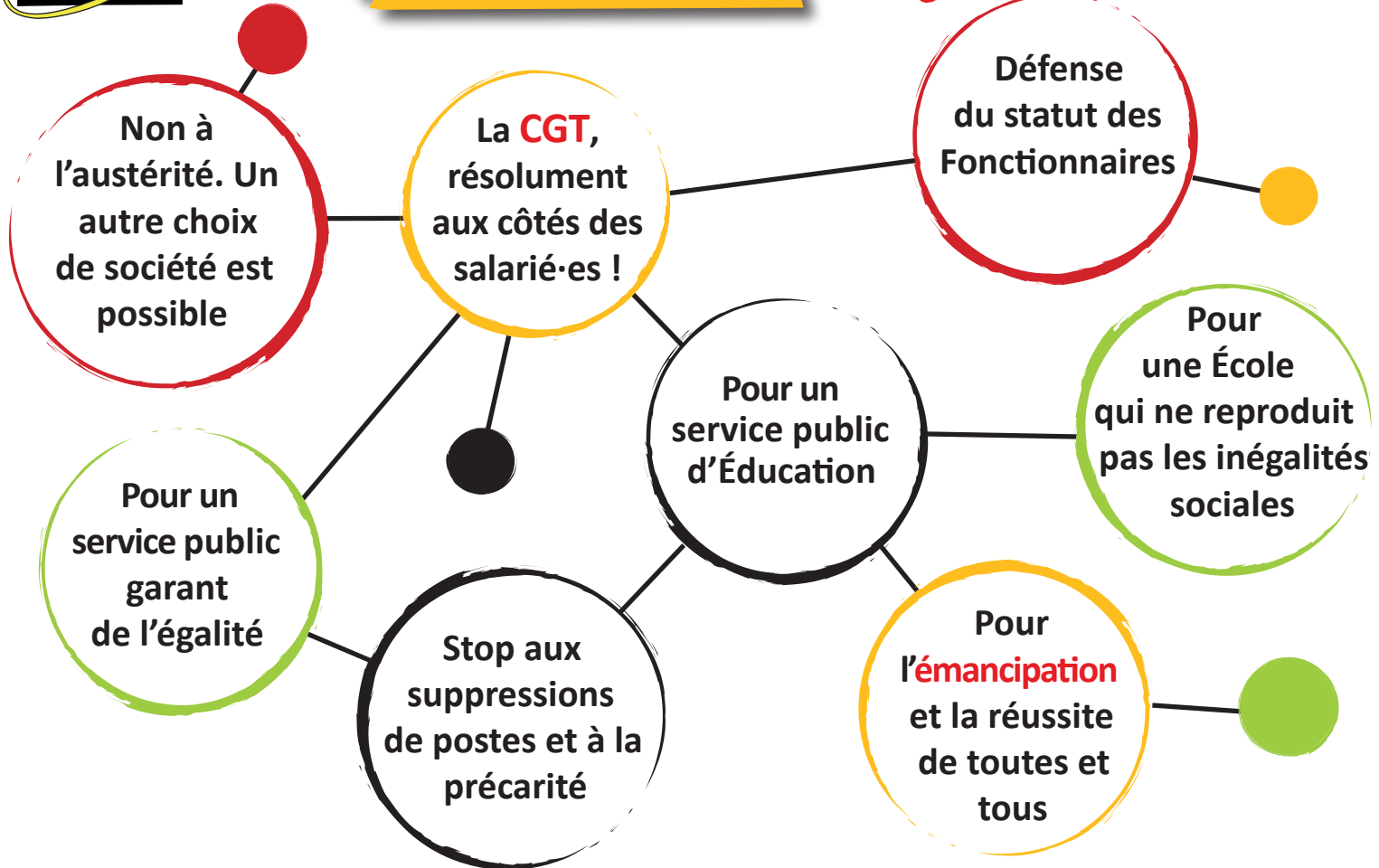


ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE



**AUGMENTER NOS SALAIRES !**

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

**GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !**

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

**AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

**DIPLÔMES, QUALIFICATIONS :  
ÉMANCIPATION !**

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.



Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale opère un dangereux glissement du traitement des difficultés scolaires vers le traitement du tout handicap. Cette vision entraîne le changement des missions des personnels enseignants et de leur formation spécialisée.

**POUR LA CGT ÉDUC'ACTION :**  
difficultés scolaires ≠ handicap

Ces structures permettent à chaque élève de retrouver goût à la formation et confiance en lui ou en elle. L'objectif est d'acquérir les mêmes savoirs et savoir-faire que les autres élèves, mais également une insertion sociale et professionnelle par une formation du ou de la citoyen·ne et une formation initiale de niveau V minimum.

Un·e élève de SEGPA peut être amené·e à rejoindre le cursus non adapté, soit ponctuellement, soit définitivement, en fonction des choix avancés par les équipes d'enseignant·es.



*L'enseignement adapté du second degré,  
c'est dans les SEGPA et les EREA !*

## LA CGT Éduc'Action revendique :

### POUR LES PERSONNELS

Les structures SEGPA-EREA doivent être maintenues, développées et soutenues par le RASED. La CGT Éduc'Action revendique une SEGPA pleinement intégrée (de la 6ème à la 3ème) au collège, avec une dotation horaire indépendante et fixe.

Les personnels enseignants en SEGPA-EREA doivent être titulaires de la Fonction publique d'État. Ils et elles doivent recevoir une formation spécialisée remplaçant le CAPPEI (qui nie les spécialisations), améliorée et développée. Elle doit alterner bagage théorique et stages pratiques, en accompagnement puis en responsabilité.

Les équipes de SEGPA-EREA doivent être plurielles et respecter les missions des professionnel·les avec des heures de concertation, d'évaluation des besoins des élèves et leur évolution. Les tâches administratives doivent être confiées à des personnels administratifs statutaires.

- 16 h d'enseignement et 2 h de coordination et de synthèse pour les PE et PLP de SEGPA-EREA chargés de classe ;
- l'ISOE part fixe et part variable correspondante à la charge de travail qu'ils et elles effectuent à l'égal des PLC pour les enseignant·es spécialisé·es et PLP d'EREA et de SEGPA.

**La reconnaissance du travail des personnels c'est :**  
un statut de la Fonction publique, une réduction du temps de travail, une formation spécialisée de qualité, un travail renforcé en équipe.

### POUR LES ÉLÈVES

Des effectifs réduits pour un meilleur apprentissage :

- en SEGPA, 14 élèves maximum et des demi-groupes d'atelier de 7 ;
- en EREA, 12 élèves maximum et des demi-groupes de 6.

La certification en fin de SEGPA doit être laissée à la liberté des équipes. Le maillage territorial des SEGPA doit faciliter l'accueil des élèves au plus près de leur domicile. Nous exigeons aussi la fin de la mise en réseau et des plateaux techniques partagés.

### NON à la circulaire EREA de 2016.

La CGT Éduc'Action dénonce la fin programmée des PE éducateur·trices et leur remplacement par des AED. Elle exige le maintien de la spécificité des EREA et des postes de PE éducateur·trices avec toutes leurs missions éducatives y compris la surveillance de nuit et demande, dans l'immédiat, que de nouvelles instructions soient données en ce sens. Elle revendique aussi la formation et la titularisation des personnels précaires affectés en SEGPA-EREA.

CGT Éduc'Action - 263 rue de Paris - case 549 -  
93515 Montreuil cedex  
Tel : 01.55.82.76.55 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr -  
internet : www.cgteduc.fr